

Bulletin d'information n° 1 - 2011



Saint Léger sur Dheune

Les principales décisions du Conseil Municipal

Le 16/02/2011

Le Conseil Municipal décide de céder un terrain communal d'une contenance de 500 à 650 m², dans les jardins des logements communaux derrière la mairie, en vue de l'installation d'un cabinet vétérinaire.

Décide d'adhérer à l'association régionale pour la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique. Cette association a pour objectif : la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) avec l'électrification du tronçon Nevers Chagny et autres voies ferrées qui la coupent ; la Bourgogne deviendrait ainsi un pôle de transit pour le fret ferroviaire.

Accepte le projet d'organisation d'un séjour à l'île d'Oléron du 18 au 23 avril 2011 pour les enfants fréquentant le centre de loisirs. Le coût du séjour hors frais d'encadrement est estimé à 400 € par enfant ; la participation des familles est fixée à 200 €.

Le 17/03/2011

Le conseil municipal décide de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie bois automatique. Seront alimentés : les écoles, le centre de loisirs, l'ancienne cure, les logements communaux du clos de la Gatosse et de la rue du 8 mai, la mairie, les locaux construits par la communauté de communes et le cabinet vétérinaire à proximité de la mairie. Treize chaudières seront remplacées (dont certaines très vétustes).

Deux silos et un bâtiment de trois alvéoles abritant deux chaudières de 200 kW seront construits sur un terrain situé clos de la Gatosse. La dépense totale est estimée à 729 740 € HT (terrain compris) et devrait être subventionnée à hauteur de 496 068 € d'où un autofinancement communal de 233 672 €.

Décide de solliciter les subventions de l'ADEME, de la Région Bourgogne et du FEDER, au titre du PECB (programme énergie climat Bourgogne) ; de solliciter les subventions du Conseil Général de Saône et Loire, au titre du PDLCCC (plan départemental de lutte contre le changement climatique).

Fixe la participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école de St Léger à 125 € par enfant pour l'année scolaire 2009/2010.

Approuve les comptes administratifs 2010 des budgets communaux.

Adopte le projet d'enfouissement du réseau téléphonique et de distribution d'électricité de la rue du Lieutenant Chauveau présenté par le SYDES.

Le 20/04/2011

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2 % le taux de la taxe d'habitation (ce qui le porte de 12.4 à 12.65 %) et de 1% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ce qui le porte de 20.38 à 20.58 %).

Le 27/04/2011

Le conseil municipal vote les budgets communaux 2011.

Accepte le projet d'extension (17,50 m²) de la capitainerie sollicité par la société Locaboat – investissement financé par emprunt, l'annuité étant couverte par l'augmentation du montant de la location consécutive à la nouvelle construction. Confie la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet Auclair, Sénéchal-Chevallier, concepteur du projet initial.

Décide de lancer les études pour l'extension du réseau d'assainissement collectif à la route de Couches et de Saint-Bérain.

Considérant le mauvais état de la voirie du Reulet et de la Savoye, décide de lancer sa réfection en bicouche ./..

./.. sans attendre la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

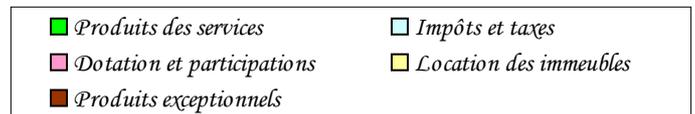
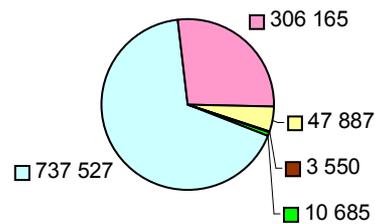
Compte tenu des nombreux problèmes nuisant au bon fonctionnement des différents services (taille insuffisante des bureaux, absence de bureaux pour les élus, inadaptation des espaces de travail et d'accueil notamment des personnes à mobilité réduite, manque de stationnement...), décide de reprendre le projet d'aménagement de la mairie et de ses abords lancé en 2007 ; sollicite une subvention pour la réalisation desdits travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DET_R).

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables sur le site internet : www.stlegerdheune.fr

Le budget 2011 du service général

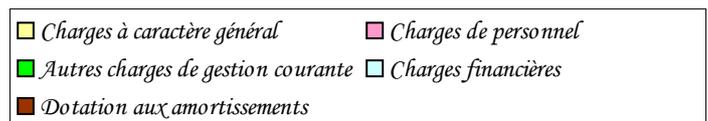
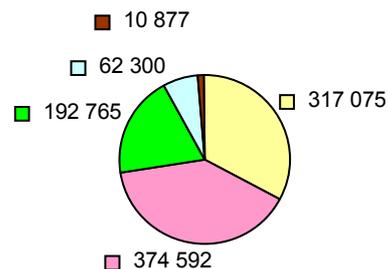
Les recettes de fonctionnement

Produits des services	10 685 €
Impôts et taxes	737 527 €
Dotation et participations (Etat)	306 165 €
Location des immeubles et reversement des budgets annexes	47 887 €
Revenus exceptionnels	3 550 €
Total des recettes	1 105 814 €



Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	317 075 €
Charges de personnel	374 592 €
Autres charges de gestion courante	192 765 €
Charges financières	62 300 €
Dotation aux amortissements	10 877 €
Total des dépenses	957 609 €



la différence entre les recettes et les dépenses, soit 148 205 €, contribue au remboursement du capital des emprunts et au financement des investissements communaux.

Schéma départemental de coopération intercommunale de Saône-et-Loire

Dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales, le Préfet doit établir un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : suppression des enclaves - rationalisation des périmètres des EPCI et syndicats existants. Après présentation à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (représentants d'élus), le projet de schéma élaboré par le Préfet a été adressé le 17 mai 2011 aux conseils municipaux pour avis et délibération dans un délai de 3 mois. Ces avis seront soumis à la Commission Départementale puis le schéma arrêté par décision préfectorale pour une période de 6 ans .

Proposition pour notre territoire : création d'un EPCI de 25 communes pour 10 224 habitants par fusion de la Communauté de Communes « Autour du Couchois » (CCAC) avec la Communauté de Communes « Entre Monts et Dheune » (CCMD), rattachement de Change, Créot et Epertully, communes isolées, et retrait de St Firmin de la CCAC.

Le dossier est consultable sur le site de la Préfecture (www.pref71.fr)

Salle Pierre Chamagne

La première partie des travaux est terminée : un toit intégrant des matériaux isolants chapeaute le bâtiment d'un rouge éclatant . Des bardages doublés d'isolant thermique ont remplacé la toile de coco et améliorent l'acoustique de la salle. Dans quelques semaines, de nouveaux aérothermes seront installés et les peintures intérieures rafraîchies.

Le montant de l'opération subventionnée à hauteur de 75 000 €, s'élève à 320 000 €. Ces travaux généreront dès l'hiver prochain des économies d'énergie.



Lotissement des Joncs Salés 2

La viabilisation du lotissement des Joncs Salés 2 a été terminée en fin d'année dernière. Sur les dix lots qui le composent, neuf sont déjà vendus et les travaux de construction ont commencé.

Les clôtures côté rue seront toutes identiques ; des places de stationnement sont prévues au centre des voies de circulation. Ces aménagements permettront d'obtenir une harmonie visuelle du quartier.



Entretien de la Dheune et de son bassin

Le syndicat d'aménagement de la Dheune va procéder cet été au curage de la rivière en amont du pont près de la gare. Cette intervention se fera en période d'étiage estival.

Le travail va consister à débiter le sable et les alluvions qui bloquent le bon écoulement des eaux en amont du pont et de l'arrivée du Vernay. Sur la photo ci-jointe : situation actuelle.

Dans notre prochain bulletin nous publierons une photo de la rivière après travaux.



Marché hebdomadaire

De nouveaux commerçants « déballent » régulièrement sur le marché du mardi matin.

C'est ainsi que depuis le mois de février, Didier Garreau, traiteur propose chaque semaine de la charcuterie artisanale et des plats à emporter.

Et toujours, sont présents : Mme Charlot avec ses fruits et légumes primeurs, Mlle Prost maraîchère, Mme Paqueriaud et ses fromages de chèvre, Mme Petit avec toutes sortes de fromages, M. Picard, boucher chevalin, Mme Pradine et ses salaisons...

« Circuits courts et production locale », le marché hebdomadaire est une application simple et concrète de l'éco-citoyenneté. En plus c'est bon, alors ne boudons pas notre plaisir...



Marchés nocturnes Artisanat et produits locaux

Les vendredis 15 juillet et 12 août, à partir de 18 h 30 sur le port

La Bibliothèque Municipale

À l'automne : exposition sur le travail de fin d'études réalisé par une jeune architecte ; le sujet en est le hangar à terre d'une ancienne tuilerie, route de Couches. Fin novembre : le chocolat par Bernard Bonnet de Dracy les Couches, professeur retraité du CIFA Lameloise de Mercurey ...

Toujours, nous continuons à vous accueillir : les mardi, mercredi, samedi de 10h à 12h et le mardi de 16h30 à 18h30 afin de vous faire découvrir nos nouveautés, de très beaux ouvrages documentaires, un rayon BD adultes qui s'enrichit petit à petit et bien sûr de nombreux livres pour les jeunes.

La bibliothèque sera fermée du 15 au 31 août inclus.

NOUVEAU

CREASTYLÉ Salon de coiffure 6 rue du 8mai 1945 Tél : 03 85 41 38 81

Pizzeria DJO PIZZ.COM 8 place du Capitaine Giraud Tél : 03 85 41 06 11 Site Internet : djopizz.com



TERRAIN MULTISPORT : Espace de jeux et de liberté mais espace partagé !

Pour que tous (des bambins aux adultes) profitent pleinement du site, faisons preuve de civisme en respectant quelques règles :

- aire de jeux accessible de 8h à 22 h
- consommation d'alcool interdite dans cet espace de loisirs
- dépôt des papiers et ordures dans la poubelle (pas de bris de verre pour la sécurité des plus jeunes comme il est constaté régulièrement)
- respect du voisinage (bruit) et des équipements.



Compte tenu des nombreuses incivilités constatées, tout manquement à ces règles sera sanctionné.

L'été est là... Quelques conseils en cas de forte chaleur :

- évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- maintenez votre maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets ;
- rafraîchissez-vous en humidifiant votre peau plusieurs fois par jour et en assurant une légère ventilation ;
- mangez normalement ; buvez au moins un litre d'eau par jour et pas d'alcool ;
- donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Pour bénéficier d'une aide en cas de canicule, contactez la mairie ou le Service Autonomie 71 (03 85 98 28 00)

En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 18.

Plan canicule : Dans le cadre du plan canicule national, il est demandé aux communes de tenir un registre nominatif pour l'inscription, sur leur demande, des personnes âgées ou handicapées. Les services intervenant à leur domicile ou leur médecin traitant peuvent inciter ces personnes vulnérables à s'inscrire.

En cas de canicule avérée, les personnes signalées recevront une attention particulière.

Restriction d'eau à usages domestiques (arrêté préfectoral du 6 juin)

Prélèvements d'eau autorisés de 18 h à 9 h pour l'arrosage des potagers, bacs et jardinières, massifs à fleurs (hors système d'aspersion). Sont interdits l'arrosage des pelouses, le remplissage et remise à niveau des piscines existantes, le lavage des voitures ...

La circulation dans le quartier du Reulet

Les travaux d'assainissement et d'eau potable étant terminés au Reulet, la chaussée a été goudronnée. la circulation automobile a repris son cours normal.

Les services de la Direction Départementale du Territoire ont procédé au comptage des véhicules empruntant les rues du Reulet et de la Savoye le 26 mai dernier et relevé leur vitesse.

Vitesse	110 véhicules montant		50 véhicules descendant	
	Nombre de véhicules	Pourcentage	Nombre de véhicules	Pourcentage
20 à 30 km/h	6	5,00%	4	8,00%
30 à 40 km/h	25	22,40%	11	22,00%
40 à 50 km/h	42	39,00%	24	48,00%
50 à 60 km/h	32	29,00%	4	8,00%
60 à 70 km/h	4	3,60%	1	2,00%
70 à 80 km/h	1	1,00%	0	0%
80 à 90 km/h	0	0%	6	12,00%

Voici les résultats : 66 % des usagers respectent la limitation de vitesse en montant et 78 % en descendant.

Agenda de l'été 2011

Samedi 25 juin : Fêtes des écoles

Mercredi 13 juillet : Feux d'artifice ; bal du Comité des Fêtes

Jeudi 14 juillet : Kermesse de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Vendredis 15 juillet et 12 août : Marchés nocturnes au port de plaisance

Les 20 et 21 août : Patates en folie Comité des Fêtes

Dimanche 28 août : Concours de pêche La Gaule

Secrétariat de mairie Téléphone : 03.85.45.31.72. Fax : 03.85.45.35.20. Courriel : mairie@stlegerdheune.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h ; ouverture jusqu'à 19 h le mardi

Site Internet : www.stlegerdheune.fr

Rectificatif : les permanences de l'assistante sociale se tiennent le 2ème et le 4ème jeudi de chaque mois et non mardi comme indiqué dans le bulletin municipal de décembre 2010.